



CONVOCATION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.

Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-11, alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de l'article 26bis, par. 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS à se rendre à leur assemblée conjointe, au lieu ordinaire des séances du Conseil communal (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018 à 9h

pour délibérer sur les points suivants :

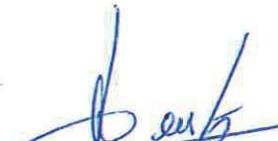
1. Présentation du rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la commune.
2. Présentation de la note de politique générale 2019 du CPAS.
3. Budget 2019 du CPAS : 1^{er} examen.
4. Divers.

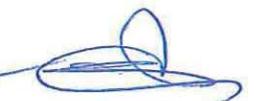
Nassogne, le lundi 10 décembre 2018.

PAR LE COLLEGE,

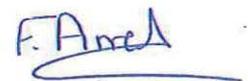
POUR LE CENTRE,

Le Directeur Général ff, Le Bourgmestre, La Directrice Générale, La Présidente,


YVETTE REUMONT


Marc QUIRYNEN


Caroline CHABOT


F. Arrestier

Florence ARRESTIER